

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-025 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 15 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 8 février 2024 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 49 - Nombre de pouvoirs : 19 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Sylvie SONNERY (jusqu'à la délibération n°2024-018), Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL (jusqu'à la délibération n°2024-018), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS (jusqu'à la délibération n°2024-018), Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-012), Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI (à partir de la délibération n°2024-025), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2024-013), Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-018), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2024-016), Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Jérôme GARNIER, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Estelle BARBARIN, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Christian de BOISSIEU), Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Ludovic PUIGMAL (à Laurent BOU), Claire ANDRÉ (à Roselyne BURON à partir de la délibération n°2024-012), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Denis JACQUEMIN (à Françoise GARIBIAN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Gaël ALLAIN (à Jean PEYSSON), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Emilie CHARMET (à Sébastien GOBET).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Nazarello ALONSO (par Jérôme GARNIER), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Bernard PERRET, Maël DURAND, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Avis sur le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 11 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 février 2024 ;

M. Patrick MILLET, vice-président en charge de la commission tourisme, rappelle qu'en novembre 2017, le Conseil communautaire a validé la transformation de l'office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain d'association en établissement public industriel et commercial (EPIC) au 1^{er} janvier 2018. Dans les statuts de l'EPIC (article 14 - budget), il est convenu que le budget de l'office de tourisme est transmis au Conseil communautaire pour approbation, après délibération du Comité de direction de l'EPIC.

Le Président de l'Office de Tourisme a présenté le budget primitif à la Communauté de Communes qui a émis un avis favorable.

La participation demandée à la Communauté de communes reste stable à 414 000 €.

Le budget primitif de l'Office de Tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain s'équilibre à :

- 730 575,88 € en fonctionnement
- 15768,00 € en investissement

.../...

Selon la répartition suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2024 OTPBPA FONCTIONNEMENT (par chapitres)

| RECETTES | | DEPENSES | |
|---|---------------|---|---------------|
| 002 – Résultat de fonctionnement reporté | | 011 – Charges à caractère général | 136 389,88 |
| 013- Atténuation des charges | | 012 - Charges de personnel et assimilés | 558 305,00 |
| 042 - Op. d'ordre de transfert entre sections | 1 575,88 | 014 - Atténuation de produits | |
| 70 - Produits des services, du domaine | 185 000,00 | 022 - Dépenses imprévues | |
| 73 - Impôts et taxes | | 023 - Virement à la section d'investissement | |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 414 000, 00 | 042 – op. d'ordre de transfert entre sections | 15 768,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante (taxe de séjour) | 130 000, 00 | 65 - Autres charges de gestion courante | 20 113, 00 |
| 77 - Produits exceptionnels | | 66 - Charges financières | |
| | | 67 – Charges exceptionnelles | |
| | | 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés | |
| | 730 575, 88 € | | 730 575, 88 € |

INVESTISSEMENT (par chapitres)

| RECETTES | | DEPENSES | |
|---|-------------|--|-------------|
| 001 - Solde d'exécution reporté | | 020 - Dépenses imprévues | |
| 021 -Virement de la section de fonctionnement | | 040 - Op. d'ordre de transfert entre sections | 1 575,88 |
| 024 - Produits de cessions | | 041 - Op. d'ordre patrimoniales | |
| 040 - Op. d'ordre de transfert entre sections | 15 768,00 | 16 -Emprunts et dettes assimilées | |
| 041 - Op. d'ordre patrimoniales | | 20 - Immobilisations incorporelles | 5 671,12 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | | 21 – Immobilisations corporelles | 8 521,00 |
| 13 - Subventions d'investissement | | 23 - Immobilisations corporelles en cours | |
| 27 - Autres immobilisations financières | | 26 - Participations et créances Nouveaux crédits | |
| | 15 768,00 € | | 15 768,00 € |

.../...

La feuille de route des actions confiées à l'Office de Tourisme en complément de ses missions régaliennes est jointe à la délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2024 de l'EPIC Office de Tourisme Pérouges-Bugey-Plaine de l'Ain.
- APPROUVE la feuille de route 2024, annexe de la convention d'objectifs 2024-2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 février 2024

Publiée le 29 FEV. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

